



## Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

### Communiqué de presse

Biel/Bienne, le 11 mai 2017

### **Bienne, Evilard et le CAF soutiennent l'extension du périmètre d'action du CAF**

**Le Conseil municipal de Bienne, le Conseil municipal d'Evilard et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) approuvent le projet d'extension du périmètre d'action du CAF dès 2018 (nouvelle législature). Ils ont adressé au canton de Berne leur prise de position favorable sur le texte de mise en œuvre mis en consultation. Cette position a été coordonnée au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), qui réunit des représentants des trois organes.**

Approuvé par le Conseil-exécutif en 2016, le projet a été lancé dans le cadre du « statu quo plus », avec l'appui de la Chancellerie d'Etat, de la Préfecture de Bienne et du Conseil du Jura bernois. Il permettra une meilleure prise en compte du bilinguisme de la région et du canton, en apportant le soutien du CAF non seulement dans les deux communes bilingues de Bienne et Evilard, mais aussi, au niveau régional et cantonal, dans les 17 communes germanophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne.

Au niveau communal, en revanche, ces 17 communes resteront monolingues, avec l'allemand comme seule langue officielle, comme le prévoit la Constitution cantonale. Le CAF étant un organe du canton, il concentrera son action au niveau cantonal, comme actuellement, en respectant l'autonomie communale. Si des communes souhaitent lui confier des tâches, elles pourront le faire, comme le font déjà Bienne et Evilard.

#### **19 communes et 18 membres**

Dès les élections du printemps 2018, le CAF sera composé de membres des communes bilingues de Bienne et Evilard, mais aussi de cinq membres issus des 17 communes germanophones du reste de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le nombre total de membres du CAF passera de 15 à 18, Bienne ayant accepté de réduire légèrement sa propre représentation.

Le bilinguisme de l'arrondissement de Biel/Bienne, qui compte environ 28'000 francophones en tout (dont la grande majorité répartis entre Bienne, Evilard, Nidau, Brügg, Port, Orpond et Ipsach), bénéficiera ainsi d'un nouveau soutien. L'appui du CAF pourra s'étendre aux citoyens des 19 communes, par exemple pour les projets culturels francophones et bilingues, dans la promotion de l'apprentissage en français ou l'aide fédérale aux cantons plurilingues.

#### **Collaboration avec [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne)**

Les travaux préparatoires de l'élection et de la nouvelle organisation ont commencé, entre le CAF et l'association [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne), qui offrira ses services pour l'élection des cinq membres issus des 17 communes germanophones. La recherche de candidatures sera lancée ces prochains mois.

Les germanophones intéressés par le bilinguisme seront comme toujours les bienvenus au CAF. Deux tiers des membres au moins devront être enregistrés comme francophones, comme le prévoit la loi actuelle.

#### **Phase d'évaluation 2018-2022**

La mise en œuvre se fera d'abord par une ordonnance exploratoire (un outil qui permet de tester une nouvelle situation pendant quelques années) dès 2018, avant de modifier la loi. Une évaluation aura lieu en milieu de législature. Bienne, Evilard et le CAF approuvent ce principe et demandent au canton de préparer ensuite rapidement les modifications légales nécessaires, pour être prêt pour les élections de 2022.

Ces modifications pourront se faire dans le cadre des travaux de mise en œuvre du « statu quo plus », qui engendreront d'autres modifications de la loi sur le statut particulier.

**Personnes de contact :**

- Ville de Bienne : M. Erich Fehr, maire de Bienne et président de la DBAJ, 032 326 11 01.
- Commune d'Evilard : Mme Madeleine Deckert, maire d'Evilard, 076 370 17 59 (le matin) ou M. Marcel Liengme, vice-maire d'Evilard, 079 408 43 09.
- CAF : Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 032 326 16 19 (matin) ou 079 287 25 94 (jusqu'à 16h00).